PROGRAMME
ONU-REDD

UN-REDD/PB3/7/FR

Harmonisation des composantes de la préparation

PROGRAMME ONU-REDD

Note du Secrétariat
Octobre 2009

FAO UNDP UNEP

Généralités

Des informations mises à jour sur l'harmonisation entre le Programme ONU-REDD et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) à l'appui des processus nationaux de préparation à la REDD ont été fournies à la deuxième réunion du Conseil d'orientation, qui s'est tenue à Montreux, en Suisse, les 14 et 15 juin 2009. Au cours de la même semaine, le format révisé du Projet de Plan de préparation (R-PP) a été présenté au Comité des participants au FPCF.

Les participants à la réunion ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés en vue de parvenir à un accord commun sur les composantes de la préparation, mais ont jugé que les explications sur la façon dont ces composantes allaient s'appareiller avec le Programme national manquaient de clarté.

Comme indiqué dans le rapport de la deuxième réunion du Comité d'orientation (disponible en anglais, français et espagnol à l'adresse suivante : www.unredd.org/PolicyBoard/2ndPolicyBoard/tabid/603/language/en-US/Default.aspx), le Conseil d'orientation a demandé que le processus d'harmonisation avec le FPCF se poursuive pour ce qui est des composantes de la préparation.

Le 23 septembre 2009, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a convoqué des dirigeants et dignitaires des pays développés et en développement afin de dialoguer et d'apporter un appui public à la REDD. Il s'agissait là de la manifestation réunissant le plus grand nombre de chefs d'Etat et de gouvernement à ce jour sur la question de la REDD. Les participants à cette réunion ont appelé à une plus grande coordination entre le Programme ONU-REDD et le FPCF (ainsi qu'avec le Programme d'investissement forestier) en vue d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts.

Partenariat entre le Programme ONU-REDD et le FPCF pour la préparation au processus REDD

Le partenariat ONU-REDD/FPCF pour la préparation au processus REDD, qui s'appuie sur la note relative à la coopération technique de 2008, a déjà bien avancé. Depuis sa mise en place, de nombreuses missions conjointes ont été entreprises dans les pays participant à la REDD et d'autres missions continuent d'être planifiées. Des interventions et des discussions conjointes ont eu lieu dans plusieurs forums internationaux et d'autres réunions d'apprentissage conjointement dirigées sont prévues dans le cadre de la « Troisième Journée sur la forêt », à Copenhague en décembre 2009. On observe en outre une bonne coopération au niveau de l'élaboration d'orientations sur des questions telles que la mesure, le rapport et la vérification (MRV) et l'engagement des parties prenantes.

Le 28 septembre 2009, des représentants du Programme ONU-REDD ont rencontré des membres de l'Equipe de gestion du FPCF et du Programme d'investissement forestier en vue de poursuivre les discussions sur les efforts d'harmonisation. D'autres éléments du partenariat ont également été abordés au cours de cette réunion.

Homogénéité des composantes de la préparation

Sachant qu'un accord de fond s'était dégagé sur les composantes du processus de préparation et la coopération conjointe entre le Programme ONU-REDD et l'Equipe de gestion du FPCF aux fins de l'élaboration du format du R-PP, il a été convenu d'adopter la structure du R-PP comme cadre conjoint et commun aux deux initiatives en matière de préparation. Cela permettra un recoupement direct et facile des contributions des deux initiatives aux processus nationaux de préparation.

Les quatre premières composantes du R-PP seront prises en compte dans le Cadre de résultats des futurs programmes nationaux ONU-REDD. La Figure 1 ci-dessous reproduit les éléments approuvés du cadre harmonisé de la préparation. Les deux autres composantes du R-PP (plan de travail/budget et suivi/évaluation) reprennent directement les sections correspondantes du Programme national.

Dans la mesure du possible, les programmes nationaux ONU-REDD qui n'ont pas encore été soumis au Comité d'orientation pour approbation du financement tiendront compte du cadre harmonisé de la préparation.

Le modèle annoté de Programme national conjoint a été mis à jour et est disponible sur l'espace de travail en ligne du Programme ONU-REDD. Il reprend les composantes de la préparation qui ont été convenues dans le Cadre de résultats et indique les recoupements entre le Programme national ONU-REDD et le R-PP.

Pour ce qui est des programmes nationaux déjà approuvés ou finalisés, les pages renvoyant aux informations nationales dans l'espace de travail en ligne du site Internet du Programme ONU-REDD sont en cours d'actualisation afin de tenir compte des informations issues du cadre harmonisé. Les membres de l'espace de travail en ligne du Conseil d'orientation peuvent obtenir de plus amples informations sur le site www.unredd.net, dans la rubrique « Programmes nationaux ».

Figure 1 : Cadre de préparation convenu par le Programme ONU-REDD et le FCPF

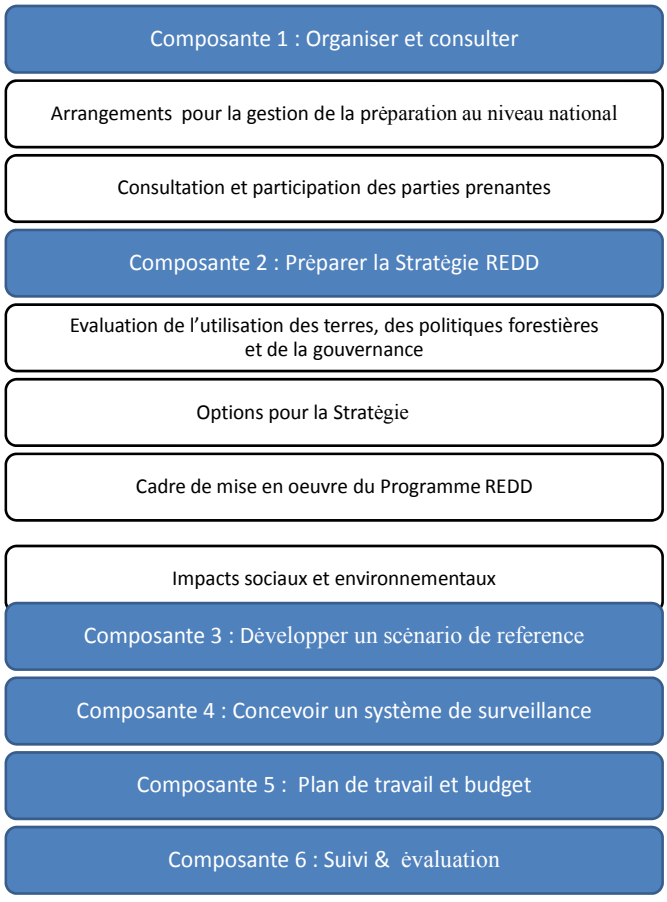

Coordination de l'appui aux pays

L'Equipe de gestion du FPCF a contacté le Programme ONU-REDD au sujet de la possibilité de transférer au Programme ONU-REDD certaines subventions aux fins de l'élaboration des R-PP – quand les gouvernements le demandent.

Un certain nombre de circonstances pourraient justifier cette demande :

- Les cas où des pays membres du Programme ONU-REDD et du FPCF souhaitent améliorer l'efficacité et réduire les coûts;

- Les pays dans lesquels, pour quelque raison que ce soit, la Banque mondiale n'intervient pas dans le ou les secteurs concernés;
- Les pays dans lesquels, pour quelque raison que ce soit, la signature de l'accord de subvention entre le gouvernement et la Banque mondiale se heurte à d'importants obstacles.

Cela démontre toute l'utilité de coordonner les deux initiatives de préparation. La possibilité d'intégrer au Programme national ONU-REDD approuvé la subvention de 200 000 dollars accordée par le FPCF au Vietnam aux fins de sa préparation est actuellement examinée.

Principes de mise en œuvre du Programme ONU-REDD

Les principes du Programme ONU-REDD continueront de s'appliquer au processus de préparation harmonisé. Les objectifs du Programme ONU-REDD sont les suivants :

1. Aider les pays en développement à préparer leur participation à un futur mécanisme REDD+ et, ce faisant, accroître le sentiment de confiance à l'égard de ce mécanisme;
2. Appuyer le processus national de préparation à REDD+ et contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale REDD+;
3. Promouvoir le financement de REDD+ comme offrant aux pays l'opportunité de promouvoir une économie à faible émission de carbone, l'accès à l'énergie et des stratégies d'adaptation – et placer ces pays au cœur de leur plan national de développement;
4. Appliquer les principes de Paris et d'Accra sur l'appropriation et la direction par les pays afin de renforcer la crédibilité d'un mécanisme REDD+;
5. Jouer un rôle de chef de file dans le domaine de la programmation conjointe des agences des Nations Unies en produisant des programmes nationaux véritablement coordonnés et harmonisés qui limitent les coûts de transaction à la charge des pays bénéficiaires et maximisent les bénéfices. Les efforts seront menés en suivant les approches mises au point et adoptées par le Groupe des Nations Unies pour le développement.[1]

Le rôle du Programme national ONU-REDD

Le Programme national de démarrage rapide ONU-REDD a deux objectifs :

- Définir la contribution du Programme ONU-REDD au processus national de préparation à REDD+. Il énonce la stratégie ainsi que les résultats attendus des contributions des organismes des Nations Unies.
- Constituer l'instrument qui sera utilisé par les organismes des Nations Unies pour apporter l'appui technique et financier destiné à atteindre ces résultats. Par conséquent, le Programme national doit spécifier les accords de coopération ou d'aide[2] qui formeront la base juridique des relations entre le gouvernement et chacune des organisations onusiennes participantes.

[1] **Le Groupe des Nations Unies pour le développement** réunit les fonds, les programmes, les agences, les divisions et les bureaux des Nations Unies qui jouent un rôle dans le domaine du développement. L'objectif commun du groupe est d'apporter un appui plus cohérent, plus effectif et plus efficace aux pays qui s'efforcent de réaliser les objectifs de développement convenus au plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. Voir www.undg.org

[2] Tels que l'Accord de base standard d'assistance en ce qui concerne le PNUD et d'autres accords applicables pour ce qui est des autres organisations participantes.

Le Programme ONU-REDD a été conçu selon l'idée que pour permettre un « démarrage rapide » - désormais fréquemment appelé « préparation initiale » ou « Phase 1 », il était essentiel de réduire au minimum les obstacles à la participation d'un pays. La capacité de répondre rapidement et avec souplesse à des conceptions changeantes de ce que sont les exigences de la préparation à REDD+ a été (et demeure) un élément jugé primordial dans cette phase. C'est pourquoi le Programme ONU-REDD estime qu'un document unique poursuivant deux objectifs est particulièrement approprié dans la phase de démarrage rapide. On estime que cela pourrait accélérer le délai d'obtention des fonds aux fins de la préparation initiale en faveur des pays en développement et gagner jusqu'à 18 mois (voir annexe I).

Il est important de tenir compte de ce double objectif que poursuit le Programme national ONU-REDD lorsque l'on compare les processus ONU-REDD et FPCF. Dans le processus de la Banque mondiale/FPCF, deux documents sont établis, chacun servant un objectif particulier :

1. Le R-PP : il est conçu pour aider un pays à mettre en place les conditions propices à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), en vue de le « préparer à la REDD ». Le R-PP fournit un cadre permettant de faire le point sur la situation nationale et d'énoncer les travaux à entreprendre dans un certain nombre de domaines et à financer par le biais de diverses sources.
2. L'accord de subvention : c'est un accord juridique entre la Banque mondiale et le pays client énonçant les domaines d'activité visés par la subvention octroyée par le FPCF aux fins de la préparation.

On ne peut donc pas simplement comparer le Programme national ONU-REDD au R-PP. Il faut le comparer au R-PP et à l'accord de subvention de la Banque mondiale. C'est pourquoi le Programme national ONU-REDD comporte des exigences plus nombreuses que le R-PP. La structure de base du Programme reprend les conditions minimales fixées par le Groupe des Nations Unies pour le développement de façon à assurer que le document est accepté comme la base juridique régissant les relations entre le gouvernement et chacune des organisations onusiennes participantes.
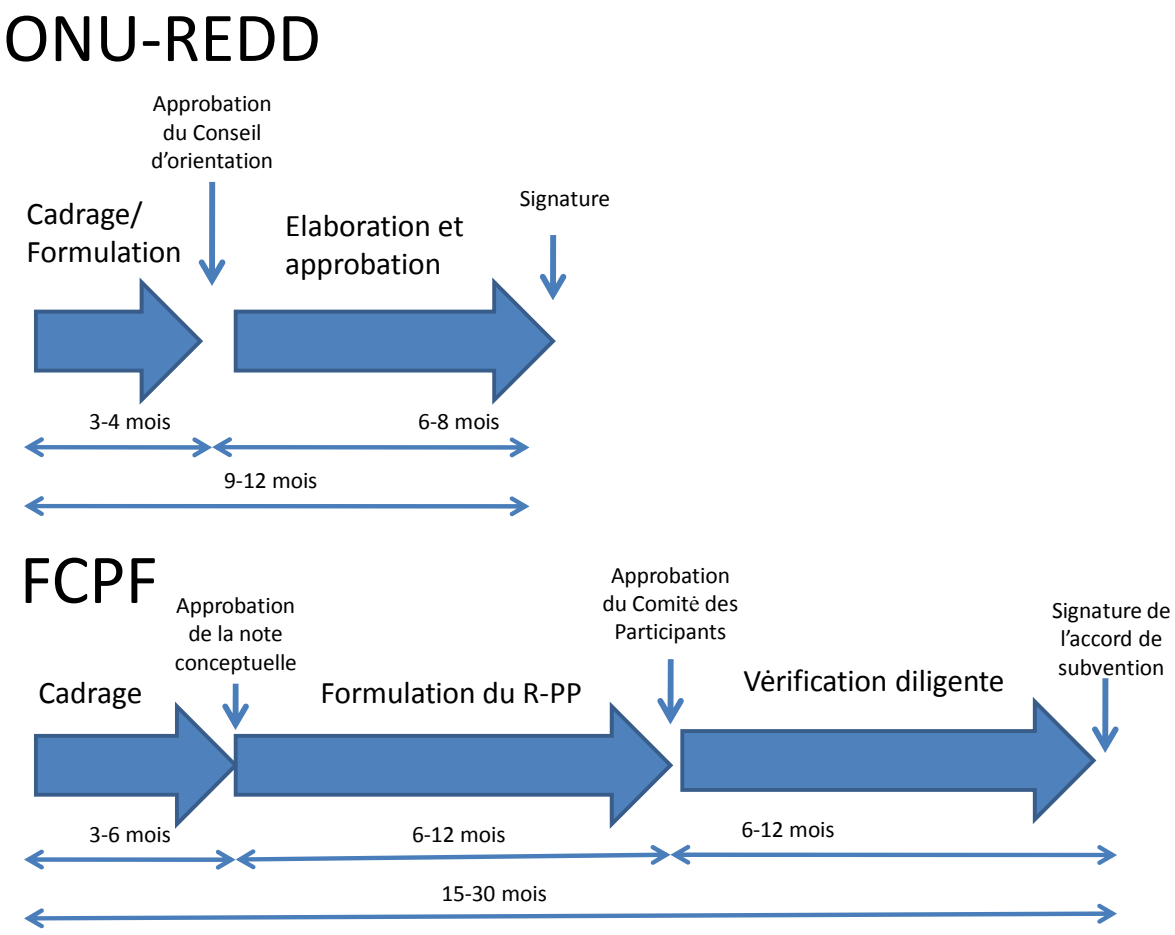
Annexe 1 : Délai de traitement des demandes d'appui à la phase initiale (Phase 1)